



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES YVELINES

Viroflay le

19 AVR. 2002



Monsieur le Président
Amicale sportive Bonnelloise
22, rue de la Libération
78830 BONNELLES

Protection des usagers - sport n° - 537
CV/MLN
Affaire suivie par Madame NUMA
☎ 01.39.24.36.16

OBJET : Récépissé de déclaration d'exploitation d'un établissement d'activités physiques et sportives

REFER : Article 47-1 de la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 modifiée, relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives

Agrément jeunesse et sports : votre numéro **APS 78897**

Déclaration établissement sportif : votre numéro **07802ET0087**

Monsieur le Président,

Aux termes de l'article 1^{er} du décret n°93-1101 du 3 septembre 1993, concernant la déclaration des établissements d'activités physiques et sportives, toute personne désirant exploiter un établissement d'activités physiques et sportives doit en faire la déclaration au préfet du département du siège de l'établissement deux mois avant l'ouverture.

Votre association ayant été agréée "jeunesse et sports" par arrêté préfectoral en date du 02/01/01, je vous informe que votre établissement est déclaré auprès de mes services sous le numéro **07802ET0087**.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental,
l'Inspectrice de la jeunesse
des sports et des loisirs


Annie MILON

Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines

4, avenue de la Pépinière - 78222 VIROFLAY CEDEX - Tél. : 01 39 24 24 70 - Fax : 01 39 24 24 77

E-mail : dd078@jeunesse-sports.gouv.fr

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à monsieur le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports